

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-1095

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Boischatel :

- 1. QUE :** lors d'une séance tenue le 2 mars 2020, le conseil de la municipalité de Boischatel a adopté le règlement suivant :
« Règlement numéro 2020-1095 concernant la division du territoire de la Municipalité en six (6) districts électoraux »
- 2. QUE :** Le règlement a reçu un avis de conformité de la Commission de la représentation électorale du Québec le 1^{er} juin 2020.
- 3. QUE :** Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier-trésorier adjoint.
- 4. QUE :** Ledit règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi, soit le 31 octobre 2020.

FAIT À BOISCHATEL, CE 30^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX MILLE-DIX-VINGT

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint